ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-81.

FUNÉRAILLES DE M. EMILE VERAN

La Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix et de ses cantons nous prie d'insérer l'avis suivant :

« La Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix et de ses cantons prie tous ses adhérents de bien vouloir assister aux funérailles de leur regretté camarade Emile Véran.

« Assemblée à la maison mortuaire, 13, rue Richard-Lenoir, le 7 février, à 14 h. 30.

VOL DE VÊTEMENTS

Plainte contre inconnu a été portée par M. Charles Van Oxen, demeurant rue Jacquard, 84, pour vol d'un complet usagé et d'un maillot en laine commis dans la chambre qu'il occupe.

Une enquête est ouverte.

LAIT NON ÉTIQUETÉ

Le nommé Arthur Demeulenaere, 44 ans, marchand de lait, demeurant rue Newton, 25, et M. Arthur Barbe, 68 ans, marchand de lait, demeurant rue Montgolfier, 158, ont fait l'objet d'une contravention pour avoir vendu du lait non étiqueté.

ENFERMEZ VOS CHIENS

M. Jean-Baptiste Waroux, 66 ans, cabaretier, rue des Longues-Haies, 97, a fait l'objet d'une contravention pour avoir laissé aller son chien sur la voie publique.

COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : eau de Javel, brosses, beurre demi-sel à 14 fr. le kilo ; margarine, 7 fr. le kilo ; pommes, 0 fr. 45 le kilo ; fromage de Hollande et Chester, 9 fr. le kilo ; beurre de Normandie, 16 fr. le kilo.

Vin rouge : 1 fr. 60 le litre (1 litre par personne), samedi, de 8 h. à 11 heures, 12° jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 heures, 11° jaunes et vertes.

Pommes de terre : 0 fr. 35 le kilo (3 kil. par personne), samedi, de 8 h. à 11 heures, 10° jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 11° jaunes et vertes.

HOSPICES

Installation des membres de la Commission administrative

M. Watremez, adjoint au maire, a installé, hier matin, à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions, MM. Despatures Paul et Lehoucq Georges, maintenus dans leurs fonctions d'administrateurs des Hospices de Roubaix, et MM. Noblet Lucien et Dubrulle Maurice, nommés membres de la Commission administrative des Hospices, en remplacement de MM. Rousseaux et Briet, démissionnaires.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Installation des membres de la Commission

M. Watremez, adjoint au maire, a installé, hier matin, à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions : MM. Henri Catteau, Maurice Dubrulle, Victor Valentin, Eugène Dujardin, Edmond Inglebert, Théodule Callens, Louis Knorr, Gustave Demeyer, Octave Isoré, nommés, par arrêté préfectoral en date du 19 janvier, membres de la Commission de surveillance de l'Ecole de Musique de Roubaix, succursale du Conservatoire National.

ALLOCATIONS AUX REFUGIES

Le paiement de l'allocation afférente à la période du 1er au 18 janvier 1920 inclus, aura lieu Grande-Rue, 31 bis, aux jours et heures indiqués ci-après :

Lundi 9 février : matin, de 8 à 11 h., n. 1 à 700 ; soir, de 2 à 4 h. 30, n. 701 à 1.300 ; mardi 10 : matin, de 8 à 11 h., n. 1.301 à la fin ; soir, de 2 à 4 h. 30, les Belges et les nouveaux inscrits.

Les personnes qui ne se présenteront pas aux jours indiqués, seront considérées comme renonçant aux secours.

LES FÊTES DU CARNAVAL

Le maire de la ville de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Les débits de boissons pourront rester ouverts jusqu'à 2 heures du matin, pendant les nuits des dimanche 15, mardi 17 février et dimanche 14 mars 1920.

Art. 2. — Les débitants régulièrement autorisés pourront, au cours des mêmes nuits, faire jouer de la musique dans leur établissement jusqu'à une heure du matin.

Art. 3. — La circulation des masques, groupes de masques et chars carnavalesques est autorisée, en cette ville, dans l'après-midi des dimanche 15, mardi 17 février et dimanche 14 mars 1920.

Art. 4. — Les prescriptions et toutes dispositions contenues dans le règlement de police du 10 août 1909, auxquelles il n'est pas dérogé par les articles précédents, restent en vigueur.

Art. 5. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ASSOCIATION AMICALE des ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

La Bibliothèque sera ouverte demain dimanche, 8 février, de 10 heures et demie à 11 heures et demie. Il est rappelé à tous les « Turgotins » que le premier rendez-vous mensuel est fixé au samedi 28 février, à 20 heures 15, à l'Hôtel de France, Grande-Place, 1er étage.

Sociétés Diverses

CECILIA ROUBAISIENNE. — Samedi 7 courant, à 19 heures 15, répétition générale des chœurs pour le concert d'hiver, au siège, café E. Dubus, 47, rue du Chemin-de-Fer. A l'issue de la répétition, renouvellement de la commission. Présence indispensable.

AVIS MORTUAIRE

Vous êtes priés d'assister aux funérailles de M. Emile-Louis-Antoine VERAN, publiciste, officier d'Académie, décédé à Roubaix, le 5 février 1920, après une courte et pénible maladie, à l'âge de 38 ans. La cérémonie aura lieu le samedi 7 février à 3 heures de l'après-midi.

Réunion à la maison mortuaire, 13, Rue Richard-Lenoir, à 2 heures 30.

[redacted]

TOURCOING

Le crime de la rue de Cambrai

LE PARQUET SE TRANSPORTE A LA FRONTIÈRE ET INTERROGE LE MEURTRIER

Dans la matinée d'hier, le Parquet de Lille, représenté par MM. Le Marec, Hadour, procureur de la République, Delalé, juge d'instruction, et de Barral, greffier, s'est transporté à la frontière franco-belge, où il s'est rencontré avec un procureur du roi et son greffier.

Il s'agissait d'interroger le nommé Vandewale qui, au début de janvier, tua sa femme d'un coup de revolver, à Tourcoing, 82, rue de Cambrai, où la victime habitait et, qui, venant ensuite à Lille, alla se constituer prisonnier en Belgique, son pays natal.

Vandewale a déclaré que son intention n'avait pas été de tirer sur son épouse, mais seulement de l'effrayer en lui montrant son arme. Ce serait, à l'en croire, Mme Vandewale qui, en lui donnant une tape sur la main, l'aurait involontairement entraîné à presser sur la gâchette du revolver, faisant ainsi partir le coup qui la tua.

M. Delalé a, en outre, entendu la mère, les deux sœurs de la victime, ainsi qu'un autre témoin de cette affaire.

A L'AIDE D'UN RASOIR UN NEURASTHENIQUE SE COUPE LA GORGE

M. Henri Fontaine, âgé de 63 ans, propriétaire du café « Au Dernier », situé 43, rue Nationale, s'est, au cours d'une crise de neurasthénie, tranché la gorge avec un rasoir.

VENTE DE VIEUX MATERIAUX

Une vente de vieux matériaux déposés au 26 de la rue du Conditionnement, où tous les intéressés peuvent les voir, aura lieu par adjudication publique le samedi 14 février.

Les conditions imposées pour cette vente sont stipulées dans les deux affiches posées aux portes de la Mairie et au 26, rue du Conditionnement.

La visite pour l'examen de ces matériaux aura lieu les 10, 11, 12 et 13 février, de 2 heures à 5 heures.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. : samedi 7 février, de 8 h. 1/2 à midi, 17.451 à 17.500 ; lundi 9, de 8 h. 1/2 à midi, 17.501 à 17.550 ; de 2 h. à 6 h., 17.551 à 17.600.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

COMITÉ D'ALIMENTATION du NORD LIBERÉ

Semaine du 9 au 14 février. — Haricots, 1.30 ; café vert ou café torréfié, 1.10 ; cacao, 0.60 ; oignons séchés, 0.90 ; maquereaux ou tomates (au choix), 1 boîte par famille (jusqu'à épuisement), 2.20 ; haricots verts, 1 boîte par famille (jusqu'à épuisement), 2.50 ; petits pois 1 boîte par famille (jusqu'à épuisement), 3.05 ; saindoux végétal, 1.75.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, Place Sébastopole, le samedi 7 février, 1 litre par personne pour : 1 fr. 75 : secteur 4 cartes grises, n. pairs de 8 à 9 h. ; n. impairs de 9 à 10 h. ; cartes roses n. pairs de 10 à 11 h. ; n. impairs de 11 à 12 h.

Secteur 5, cartes grises, n. pairs de 2 à 3 h. ; n. impairs de 3 à 4 ; cartes roses, n. pairs de 4 à 5 ; n. impairs de 5 à 6.

UNION POST-SCOLAIRE DE TOURCOING (Section de préparation militaire)

Les conscrits de la classe 21 qui désirent faire partie de cette société, devront se faire inscrire au siège (Gymnase Municipal, rue de Gand), demain dimanche, 8 courant, de 10 heures à midi ; ils pourront, s'ils le préfèrent, adresser leur adhésion à M. Rémy Parsy, vice-président, à la Mairie de Tourcoing.

CYCLISTES, ECLAIREZ-VOUS

Pour défaut d'éclairage de bicyclette, la police a dressé contravention à M. Henri Vercambre, 27 ans, marchand de légumes, 54, rue des Carliers, et à M. Jean Railly, 30 ans, rue du Beau-Laurier, 100.

MUSELEZ VOS CHIENS

Pour avoir laissé sortir leur chien sans muselière, ont fait l'objet d'une contravention : MM. Nestor Mellig, 27 ans, retordeur, rue de Verdun, 49, et Achille Vancrayveld, 30 ans, marchand de charbon, rue du Château, 87.

DEFAUT DE BALAYAGE

Pour défaut de balayage, contravention a été dressée contre M. Eugène Dervaux, 71 ans, rentier, 60, rue Saint-Jacques.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A l'usine Dassonville, rue du Virolois, une soigneuse, Rachel Deramelaert, 16 ans, demeurant à Mouscron, a eu le bras pris dans un engrenage de son métier. Elle a une plaie contuse au coude gauche.

— Chez Scalabre-Mulliez, à l'usine de la rue des Carliers, un cardeur, Joseph Foubert, 53 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, a eu le doigt pris entre le faux tambour et le tambour de la carde : il a une plaie au pouce et à l'index de la main droite.

UNE GREVE DANS LE TEXTILE

Les ouvriers des trois établissements Charles Tiberghien et fils, tissages, rue d'Alma, rue d'Alsace, Boulevard Industriel, se sont mis en grève hier matin, réclamant une augmentation de salaire pour atteindre le tarif donné dans les autres établissements textiles de Tourcoing.

Les grévistes sont au nombre de 293.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, rue Charles-Watinne, chez M. Dubois, cafetier.

Les pompiers se sont rendus immédiatement sur les lieux, mais n'ont pas eu à faire fonctionner leur pompe.

Il ne s'agissait que d'un feu de cheminée.

Les dégâts sont sans importance.

LILLE

LE CHARBON

ON MANQUE DE DETAILLANTS

En raison des multiples réclamations de la population contre l'insuffisance des marchands de charbon pour alimenter les ménages à domicile, l'Administration Municipale prie tous les rouleurs de charbon, ayant fait le service pendant l'occupation et depuis l'armistice, à se faire inscrire, 14, rue de l'Arc, munis d'une pièce d'identité et des récépissés attestant le paiement des droits de voirie.

L'inscription se fera tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, jusqu'au lundi 9 février inclus.

— Lundi, à 4 heures et demie, aura lieu à la Mairie, une réunion des groupements charbonniers et des délégués des syndicats des détaillants, sous la présidence de Creton.

LE CRIME DE DEULÉMONT

LE JUGE D'INSTRUCTION INTERROGE DEUX POLICIERS ANGLAIS

M. le juge d'instruction Merchier a interrogé hier les deux policiers britanniques qui, le soir du crime, entendirent des cris d'appels dans la nuit.

Tous deux ont déclaré avoir attendu plus de 10 minutes pour repérer l'endroit d'où provenaient les cris. Ceux-ci ne s'étant plus reproduits, ils continuèrent leur route.

Ils pénétrèrent cependant dans la première maison rencontrée et y demandèrent si personne n'en était sortie. Sur réponse négative, les policiers cessèrent de s'occuper de cette affaire.

Le mystère continue de planer sur l'assassinat de Mlle Céline Desquiens.

UNE PEU BANALE HISTOIRE

Au local du ravitaillement de la Place de l'Arbonnoise, Mme veuve Leblanc, 77 ans, demeurant 5, rue Guillaume-Tell, perdit hier matin, son portefeuille contenant 21 fr. 50 et s'en alla sans s'en être aperçu.

Une personne le trouva et à haute voix s'informa de son propriétaire.

— C'est à moi, répondit Mme Jacques, 50 ans, demeurant rue des Rogations, cour Hillez. Et, sans scrupule, cette femme s'empara du portefeuille et s'en alla.

Mais Mme Leblanc s'étant aperçue de la perte qu'elle avait faite, revint sur ses pas et conta sa mésaventure à qui voulut l'entendre.

On rattrapa Mme Jacques et tout le monde alla s'expliquer au commissariat.

Sur Mme Jacques on retrouva certain billet de 10 francs, recollé avec de la colle et que Mme Leblanc reconnut pour lui appartenir.

Comme un agent emmenait la voleuse à son domicile dans l'intention d'y pratiquer une perquisition pour tenter de retrouver le portefeuille de la plaignante, Mme Jacques tomba malade. Un médecin la reconnut atteinte de grippe aiguë et on dut la reconduire chez elle en voiture de place.

Ainsi s'est terminée cette peu banale histoire.

CAISSE DES ECOLES

Dans sa dernière réunion le Comité a constitué son Comité comme suit :

Président : M. Raghesboom, adjoint au Maire.

Vice-présidents : MM. Levy Frédéric délégué du Conseil municipal ; Aldebert délégué du « Denier des Ecoles laïques ; Devagnay Théodore, délégué du Conseil municipal.

Secrétaire-général : M. Caudrelier, délégué du Préfet.

Secrétaires-adjoints : MM. Cliquennois-Paque et Raux Abel, délégués du Conseil municipal.

Trésorier de droit : M. Delporte, receveur municipal.

Membre de droit : M. Gérard, inspecteur primaire à Lille.

Membres du Comité : MM. Leleu, le docteur Combemale, Fouquet, Deraet, Carro, M. Minet, le docteur Delplanque, délégués du Préfet, MM. de Viaminck, Mullier, Viseur Lemaire, Verbecque, Becquereau, Delay, Bonnier, délégués du Conseil municipal, Houzé, Camelin, délégués du « Sou des Ecoles laïques », Degrave, délégué du « Denier des Ecoles laïques ».

Personnel : MM. Gérard, inspecteur primaire, directeur du service Lefebvre, chef de bureau ; Minque, magasinier ; Darras et Pezin, convoyeurs.

PETITES NOUVELLES

IL AVAIT VOLE LA CAISSE. — On a mis au violon le nommé Guillaume Baillieux, 19 ans, briquetier, rue de Marquillies. Cet individu était recherché sous l'inculpation de vol à l'estaminet Guidez, rue de Tournai, d'une caisse contenant des pièces mécaniques, et appartenant à M. Demeyson, demeurant place de Tourcoing.

LE BOIS DU PATRON. — Sur plainte de M. Cocard, fondeur, rue de Malbeûge, la Sûreté a arrêté pour vol de bois le nommé Henri D..., 20 ans, journalier, rue de Buffon. Ce dernier, qui est malade et regrette vivement son acte, a été laissé en liberté après interrogatoire.

LE DANGER DES RUINES. — Un garçonnet de 12 ans et demi, le jeune Arthur Boterdael, dont ses parents demeurent 6, rue de la Martinerie, jouait vers 15 heures dans les ruines d'une maison de l'avenue Champon. Un bloc de pierre étant tombé d'un mur, vint écraser le pied droit de l'enfant. Le petit blessé a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les soins d'un docteur.

PENDANT QU'ELLE PRIAIT. — Mme Gadeyne, domiciliée à Mons-en-Baroeul, rue Daubresse-Mauviez, a porté plainte contre inconnu pour vol à l'église St-Maurice, de son sac à main, contenant 230 francs et des papiers.

COUP DE TAMPON. — Vers 2 heures 45 de l'après-midi, hier vendredi, à l'angle des boulevards Papin et des Ecoles, un camion-auto, chargé de charbon, appartenant et conduit par M. Gaston Bouvry, 55, rue Achille Testelin, a infligé un coup de tampon à un autre véhicule. Celui-ci, appartenant à la maison Deroncq frères, entrepreneurs de transports, transportait du matériel récupéré venant de la gare Saint-Sauveur. L'un des mulets composant l'attelage a été grièvement blessé au poitrail.

L'ESSENCE DE LA T. M. — Trois chauffeurs appartenant à la T. M. 059 ont récolté chacun un procès-verbal pour vol de petit litres d'essence au préjudice de l'organisation qui les employait. Ce sont les nommés Léon Mattys, 20 ans, Régis Kaligneert, 37 ans, et Emile Marsolet, 41 ans. Ils avaient vendu le fruit de leur vol, pour la somme de 45 francs qu'ils partagèrent.

AVIS ET COMMUNICATIONS

COURS PROFESSIONNELS POUR MONTEURS ELECTRICIENS. — M. Swyngedauw, professeur d'électricité à la Faculté des Sciences, fera tous les samedis soirs, à 6 heures 30, à partir du 7 février, un cours public gratuit, élémentaire sur les connaissances fondamentales nécessaires au monteur électricien, à l'école des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV, entrée par la grand'porte.

Premier cours : Le courant électrique ; le sens du courant.

PRIME D'ALLAITEMENT. — En exécution de la loi du 24 octobre 1919, les femmes accouchées depuis le 1er janvier 1919, qui ont obtenu l'assistance aux femmes en couches et qui allaitent leur enfant, ont droit à une prime mensuelle de 15 fr. à compter du 1er novembre 1919.

En conséquence, les femmes qui se trouvent dans ces conditions sont invitées à se faire inscrire au Dispensaire de leur quartier.

SYNDICAT GENERAL DES COMMERÇANTS. — Assemblée générale le lundi 9 février, à 2 heures, à l'Hôtel Delcourt, 30, rue de Tournai.

CHEZ LES COIFFEURS. — Les coiffeurs de Canteleu se sont réunis le 2 février et ont décidé, par suite de la vie chère, d'appliquer le tarif suivant :

Barbe simple, 0,30. — Barbe et coup de peigne, 0,50. — Coup de fer moustaches, 0,10. — Taille de cheveux, 0,75. — Taille de barbe, 0,75. — Taille de pointe, 0,10. — Taille de cheveux en brosse, 1 fr. 2829.

Sociétés Diverses

SOCIETE DE GYMNASTIQUE ET D'INSTRUCTION MILITAIRE « LA LILLOISE », SIEGE : RUE DE FIVES, 83, LILLE. — Tous les membres adultes pupilles, vétérans et honoraires, sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 8 courant, à 11 heures précises du matin, au siège. — Questions urgentes.

La Vie Ouvrière

Du travail chez nous !

C'EST CE QUE VEULENT LES « GABS » DU BATIMENT. — ET IL Y EN A ASSEZ POUR QU'ON LEUR EN DONNE.

Monsieur le Ministre des Régions Libérées a déclaré que dans trois mois les services des Travaux d'Etat seraient supprimés.

On n'a pas même attendu ce délai dans notre département du Nord où notre merveilleuse administration préfectorale sévit avec une désinvolture qui n'a d'égale que la complaisance dont, en haut-lieu, on semble l'entourer. — « 3 mois !... Allons donc, c'est tout de suite qu'il faut agir », s'est dit notre ineffable préfet, et sans plus tarder, on a taillé dans le vif et un peu partout, au petit bonheur, on a remercié les ouvriers français. — Naturellement, on n'a pas touché à la main-d'œuvre étrangère. A Comines et ailleurs, alors que les Français ont été renvoyés sans le moindre égard, les Belges continuent à travailler.

Cependant, si j'ai bonne mémoire, M. le préfet du Nord avait promis que pas un manœuvre étranger ne travaillerait dans le département, tant qu'il y aurait un chômeur français.

On sait ce que vaut l'aune des promesses préfectorales.

Allons, allons, les régions désertiques de la Somme sont tout ce qu'il convient aux travailleurs du Nord, n'est-ce pas, M. le préfet ?

Pour ma part, cependant, j'ai dit et je le répète, il est inadmissible qu'après avoir été séparés des leurs pendant quatre ans et demi, on envoie à nouveau nos ouvriers vivre en parias dans des cantonnements perdus, loin de leur famille.

Vous en jugez autrement, M. le préfet du Nord, faites-en l'essai et nous verrons le résultat de votre méthode.

Oh ! je sais le fond de votre pensée. Vous voulez pouvoir dire en haut-lieu : « J'ai offert du travail aux ouvriers, ce sont eux qui le refusent », et vous broderez alors tout votre saoul sur la fameuse vague de paresse dont on a essayé d'éclabousser la classe ouvrière.

LA VAGUE DE PARESSE

La vague de paresse, oh ! oui, elle existe, mais ce sont les dirigeants qui se hâtent d'en profiter. Avec quelles délices, ils s'y vautrent !... et quelle merveilleuse excuse pour ne pas se fatiguer les méninges à chercher du travail à donner aux ouvriers !

Cependant, les ouvriers que vous laissez à l'abandon veulent travailler. Et il y a du travail. Il y en a partout. Il y en a près de chez eux ; le travail abonde, mais cela fatiguerait les « compétences » des excellents profiteurs de la « vague de paresse » que de chercher à l'organiser.

C'est pourquoi l'on préfère inviter les ouvriers à se rendre dans la Somme, et c'est pourquoi, depuis seize mois que le territoire est libéré, les décombres sont à peu près dans le même état qu'au premier jour.

A Lille, depuis six mois, le lot des rues de la Gare, des Ponts-de-Comines, de Paris, est à moitié enlevé. Il y a trois mois que cette parcelle devrait être terminée. La raison de ce retard ?... elle est des plus simples. On a adjugé le lot avec un rabais de 51,75 % à un adjudicataire quelconque, sans se préoccuper si cet adjudicataire disposait de l'outillage nécessaire et des moyens de transports suffisants à l'exécution rapide de l'entreprise.

Nous ne combattons pas les adjudications aux petits entrepreneurs, mais encore faut-il que ceux-ci soient suffisamment outillés pour que la main-d'œuvre soit largement employée et non pas restreinte au contraire, faute de matériel.

Pour continuer, sans inconvénient pour l'emploi rationnel de la main-d'œuvre, ces adjudications aux petits entrepreneurs, il faudrait en réduire l'importance, ou même les diviser par spécialités.

Mais pour cela, il faudrait organiser et nous savons que ce n'est pas précisément le fort de notre administration préfectorale.

UNE SOLUTION

Avec un peu d'initiative, on pourrait mettre en adjudication le déblaiement, le triage des matières à récupérer mises en tas, et des décombres (ceux-ci seraient déposés en des endroits désignés et d'un abord facile aux véhicules).

Le transport pourrait être confié à des entrepreneurs spéciaux, sachant approximativement les quantités à enlever et le délai accordé, avant la soumission ; ce qui permettrait à ces entrepreneurs de ne soumissionner que pour des lots en rapport avec les moyens dont ils disposent.

L'entrepreneur de transport, tenu par son contrat, presserait à son tour l'entrepreneur de déblaiement qui serait donc obligé d'employer un personnel suffisamment nombreux pour mener rapidement et à bien son entreprise.

Et il n'est pas difficile, avec un peu de travail et de méthode, de fixer le prix du transport au mètre cube ou à la tonne, le lieu de déchargement étant désigné. C'est une solution extrêmement simple.

DU TRAVAIL !... EN VOILA !

Combien ainsi divisées, combien d'adjudications pourraient être rapidement exécutées à Lille ? Citons les lots :

Place de la Gare, rues du Vieux-Marché-aux-Moutons et St-Genois.

Rues de Tournai, Vieux-Marché-aux-Moutons, des Augustins.

Rues de Paris, du Dragon, St-Genois.

Rues du Molinel, du Plat, de la Vignette.

Rues du Molinel, du Plat, du Barbier-Maes, place Jacquart.

Rues de Béthune, d'Amiens, du Court-Debout.

Rues de Béthune, de l'Hôpital-Militaire et des Fossés.

Rues de l'Hôpital-Militaire, Gombert, place de Béthune.

Vieux-Marché-aux-Chevaux, Quennette, place de Béthune, square Faidherbe.

Démolition partielle : Rues de Valmy, Léon-Gambetta, de Paris, etc...

Voilà déjà du travail pour quelques équipes.

Voyons les ponts maintenant ; même incurie. On semble ne pas savoir par où commencer... Il suffit de jeter un coup d'œil sur les débris du pont de la Citadelle, de celui de la rue de la Barre, du Ramponneau, pour s'en rendre compte. On ne se préoccupe pas même d'ailleurs des habitants de la banlieue et les ponts de Canteleu, de Saint-André (au-dessus du chemin de fer), indispensables à la circulation des tramways, et dont l'absence laisse sans moyens de communications les populeuses agglomérations de Lomme, Canteleu, Marquette, Wambrechies, Quesnoy, attendent toujours pour reprendre leur place la fin de la fameuse vague de paresse, si chère à ceux qui font profession d'en parler.

Pas de travail dans le Nord ?... S'il n'y en avait pas assez dans ce que je viens d'énumérer, qu'on fasse donc du champ de patinage un vaste quai de déchargement pour les bateaux. Il y a là un terrain de 2 kilomètres à aménager.

Qu'on démantèle la ville et qu'on redresse les routes nationales. Oui, mais tout ce travail, il faudrait l'organiser. C'est pourquoi M. le Préfet du Nord préfère offrir aux ouvriers du travail... dans la Somme. Si les ouvriers de Lille et des environs sont obligés de s'expatrier, ils sauront du moins quelles sont les autorités responsables de leur exil.

Quant à moi, je leur dis : Montrez les dents, ne vous laissez pas faire. Vous devez rester près des vôtres dont vous avez été trop longtemps séparés et si vous savez vous défendre, l'autorité sera bien forcée de sortir enfin de son inertie et, en vous rendant justice, de hâter enfin la réparation de notre malheureux département, trop longtemps laissé à l'abandon, faute d'énergie, de compétence et de bonne volonté.

D. BONDUES,
Secrétaire de l'U. D. des Syndicats ouvriers du Nord.

P.-S. — Nous exposerons sous peu la situation lamentable des autres arrondissements du département. D. B.

A ROUBAIX

Dans le Textile

Le Syndicat Textile de Roubaix adresse à ses adhérents la circulaire suivante :

AUX OUVRIERES PIQURIERES, VISITEUSES DE PIECES, EPLUCHEUSES ET EPAILLEUSES

Le Syndicat a été saisi à différentes reprises, en ces derniers temps, des réclamations formulées par la plupart d'entre vous. Ces réclamations avaient pour motif des questions de salaires.

Nous les avons examinées attentivement et avons reconnu qu'elles étaient dès plus justifiées. Comme l'avaient prétendu vos compagnes que vous aviez délguées auprès du Bureau du Syndicat, votre corporation avait été entièrement sacrifiée, au point de vue des salaires.

Aux termes de la convention passée en juin 1919, avec les Syndicats ouvriers, les patrons s'étaient engagés à donner à leurs ouvrières le double du salaire à l'heure qu'elles gagnaient en 1914, plus 0.30 centimes.

Au mois d'octobre dernier, les industriels, après de nombreuses entrevues avec les délégués du Syndicat, accordèrent 25 pour cent d'augmentation sur tous les salaires.

Enfin, le 19 janvier dernier, les patrons décidèrent d'accorder une augmentation nouvelle de 0.15 centimes l'heure pour les ouvrières adultes.

Si nous récapitulons ces différentes augmentations et en calculant sur vos salaires d'avant-guerre, ainsi que le dit la Convention passée en juin 1919, nous constatons et vous le constaterez avec nous — que vos salaires actuels ne correspondent pas avec ceux que vous devriez obtenir.

En effet, si l'on tient compte que les piquûrières et les visiteuses gagnaient en moyenne en 1914 cinq francs par jour, soit pour dix heures, 0.50 l'heure, leurs salaires en juin 1919 auraient dû être de : 0.50 + 0.50 + 0.30 = 1.30 l'heure ; avec les 25 pour cent obtenus en octobre : 1.30 + 25 pour cent = 1.62,5 l'heure ; et avec les 0.15 c. en plus du mois dernier : 1.62,5 + 0.15 égal ; 1.77,5 l'heure.

Les piquûrières et les visiteuses devraient donc gagner actuellement, en moyenne, 1 fr. 77 c. 5 de l'heure. Or, la plupart d'entre elles ne gagnent que 1.45 et même 1.40.

Il en est de même pour les éplucheuses et les épailleuses. Leur salaire journalier avant-guerre était en moyenne de 3.50, soit pour 10 heures, 0.35 centimes.

Elles auraient donc dû obtenir, en juin 1919 : 0.35 + 0.35 + 0.30 = 1 franc l'heure ; au mois d'octobre, avec les 25 pour cent d'augmentation : 1.00 + 25 pour cent = 1 fr. 25 l'heure ; et en ajoutant les 0.15 centimes supplémentaires du mois dernier : 1.25 + 0.15 = 1 fr. 40 l'heure.

Le salaire moyen des éplucheuses et des épailleuses devrait donc être actuellement de 1 fr. 40 de l'heure. Aucune d'elles ne les touche. Elles ne reçoivent en général que 1 fr. 30 et même 1.25.

Nous avons signalé ces anomalies au Syndicat Patronal et sommes intervenus à différentes reprises pour que satisfaction vous soit donnée à toutes. Jusqu'ici les patrons ne semblent pas décidés à vouloir faire droit aux réclamations, pourtant légitimes, que nous avons faites en votre nom.

Le Syndicat est bien décidé à défendre vos revendications jusqu'à ce que vous ayez obtenu satisfaction. Ce sera à vous de décider l'attitude que vous prendrez, au cas où les patrons persisteraient dans leur refus.

Quoi que vous décidiez, nous vous soutiendrons.

LE SYNDICAT TEXTILE.

L'assemblée générale du Bâtiment

Les ouvriers du Bâtiment se sont réunis jeudi, à six heures du soir, à « La Paix ». La grande salle était archi-comble. La lecture des rapports et la discussion ont fait durer jusqu'à 9 heures la réunion, à la fin de laquelle fut voté l'ordre du jour dont voici le texte :

« Les camarades du Bâtiment et des Travaux publics de Roubaix et environs, réunis salle des Fêtes, de la Coopérative « La Paix », le 5 février, après avoir entendu le compte-rendu moral et financier de l'année 1919, ainsi que l'exposé des démarches faites auprès des patrons, afin d'arriver à une entente sur le barème des salaires, constatent, après lecture des correspondances échangées que si une solution n'est pas encore intervenue sur la fixation des salaires la faute n'en incombe pas au Syndicat ouvrier, mais aux entrepreneurs qui n'ont jamais donné de réponse ferme aux sollicitations faites par les organisations ouvrières :

» Se conformant aux décisions du Congrès de Tours, de faire respecter la journée de 8 heures, sans aucune dérogation, ils engagent la Fédération du Bâtiment à mener une énergique campagne à ce sujet ;

Ils enregistrent avec satisfaction la création du Conseil économique du Travail, lui envoient toutes leurs sympathies, se déclarent prêts à soutenir la Confédération générale du Travail pour la réalisation de son programme, et lèvent la séance au cri de « Vive le Syndicat ! »

A LILLE

Bourse du Travail de Lille

Les délégués et secrétaires des syndicats adhérant sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 10 février, à 18 heures 30, salle de la Bourse du Travail. Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle. Le présent avis en tenant lieu.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal ; Correspondance — 2. Travail de nuit : Boulangers. — 3. Manifestation contre la vie chère ; Textile. — 4. Adhésions nouvelles. — 5. Augmentation du timbre de l'Union Départementale. — 6. Questions diverses.

Pour la Bourse du Travail de Lille,
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

Chez les Cheminots

UN MEETING IMPOSANT A FIVES

Un très important meeting des cheminots s'est tenu hier au « Foyer du Peuple », à Fives. Plus de trois mille cheminots y assistaient.

Le camarade LEROUGE, qui présidait, ouvrit la séance, vers 5 heures.

A l'immense assemblée, SCOHY lut d'abord le rapport sur l'œuvre de l'Orphelinat des Chemins de fer, rapport approuvé à l'unanimité.

Puis DELEPLANQUE, succédant au rapporteur, excusa BOISNIER, délégué fédéral, retenu au Congrès des cheminots de l'Etat. Il remercia les camarades pour le concours dévoué qu'ils avaient apporté à l'organisation de la triomphale journée de dimanche. Il termina par un appel vibrant à la confiance des syndiqués et à leur énergie pour faire aboutir les revendications.

HOCHEDEZ clôtura enfin la liste des orateurs et dans une causerie documentée, fit un exposé succinct des débats qui eurent lieu à Paris et des résolutions qui y furent prises.

En fin de son discours, HOCHEDEZ évoqua la nationalisation prochaine de tous les réseaux sous le contrôle des organisations ouvrières. Il montra cette nationalisation comme une nécessité de l'heure dans la débâcle d'un régime qui s'écroule.

Après la lecture d'une lettre de DESOBLIN, concernant la situation des agents sur le point de prendre leur retraite, LEROUGE mit aux voix l'ordre du jour suivant, qui fut voté à l'unanimité :

« Les cheminots du Syndicat de Lille, tous services réunis en assemblée générale, salle du « Foyer du Peuple », prennent acte des résultats obtenus par l'action énergique de la Fédération, à savoir : les 3.800 francs ; l'indemnité de résidence ; demandent énergiquement le maintien des 720 francs avec incorporation dans le salaire dans le plus bref délai ; se déclarent prêts à répondre à tout appel de la Fédération pour ce qu'elle pourra engager.

» Placent tous leurs militants sous leurs sauvegardes en se déclarant tous solidaires, donnent mandat ferme au comité fédéral de poursuivre toutes ses revendications y compris la nationalisation et le statut du personnel.

» Lèvent la séance aux cris de : « Vive la Fédération ! Vivent les travailleurs organisés dans la C. G. T. ! »

Dans l'Enseignement

AU SYNDICAT

Jeudi dernier, l'ancien syndicat des institutrices et instituteurs du Nord s'est réuni en assemblée générale à la Bourse du Travail de Lille.

Il a procédé à la revision de ses statuts et de son règlement intérieur, qu'il a conformés à ceux de la Fédération. Désormais, il portera le titre : « Syndicat des membres de l'enseignement laïque du Nord » et pourra grouper tous les professeurs des trois ordres, y compris ceux de l'enseignement technique. Les adhérents de chaque catégorie pourront s'organiser en comités spéciaux pour l'étude de leurs intérêts particuliers.

L'Assemblée générale a examiné ensuite la question : « Amicales et Syndicats », qui préoccupe si vivement en ce moment les milieux enseignants. A noter, à ce sujet, le dernier paragraphe de l'ordre du jour voté par le Conseil fédéral des syndicats dans sa réunion du 2 janvier dernier : « Le C. F. engage vivement les membres de l'enseignement qui acceptent le programme de la C. G. T. à donner, quelle que soit leur tendance, leur adhésion au syndicat confédéré existant, ou à en constituer un là où il n'en existe pas encore. »

La question des élections au Conseil départemental de l'enseignement primaire — fixées au 13 avril prochain — a été aussi traitée. La désignation des candidats et candidates du syndicat sera faite ultérieurement par la commission électorale, chargée aussi d'établir le programme syndical.

Enfin, l'Assemblée générale s'est à nouveau prononcée en faveur de la collaboration avec l'Administration.

Les débats ont révélé une étroite communauté de vues entre les adhérents.

CHEZ LES INSTITUTEURS SYNDICALISTES

Une affaire en Maine-et-Loire

Mme Bouët, institutrice publique à Saumur (Maine-et-Loire), est inquiétée par l'Administration.

On l'accuse d'avoir tenu en classe, devant ses élèves, des propos dans le genre de ceux-ci : « Les ouvriers sont tous intelligents ; les patrons sont des imbéciles » ; et, parlant de la « Marseillaise » : « Ne chantez pas cela, c'est une horreur ! »

Une enquête a été décidée.

Gabrielle Bouët, militante syndicaliste connue, est la femme du secrétaire de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement.

Cette affaire est-elle l'indice d'un changement d'attitude du Gouvernement à l'égard des syndicats de fonctionnaires ?

BATIMENT ET TRAVAUX

Le Bureau du Bâtiment a décidé de continuer sa tournée de propagande et de visiter le dimanche 8 février, les sections suivantes : Houplin, Ancoisne, Phalempin, Gondecourt, Seclin. Les camarades de ces sections se feront un devoir d'assister nombreux à ces réunions. Vaillant, Verliest, Becquaert et Fasquel sont désignés pour prendre la parole dans ces réunions.

COMMISSION EXECUTIVE. —